



Monsieur le Président,

C'est dans un contexte particulier de crise sanitaire persistante que se tient ce CHSCT en audioconférence.

La première vague de contamination a été d'une ampleur gigantesque, en grande partie à cause d'un système de santé totalement épuisé par des politiques d'austérité successives. Lors de la deuxième vague dont nous subissons les effets actuellement, le gouvernement persiste dans ses errements, en faisant clairement le choix des grosses entreprises au détriment du secteur de la santé : pas de recrutement dans le milieu hospitalier, pas de créations de lits mais transfert de lits de certains services vers des unités Covid...

L'État-employeur, qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de ses agent.e.s, a toutes les peines du monde à mettre en application de manière concrète et efficace les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. La DGFIP ne fait malheureusement pas exception à la règle.

Pour éviter que cette deuxième vague soit encore plus meurtrière que la première, le gouvernement a mis en avant la montée en puissance du télétravail, en précisant que ce dernier « n'était plus une option ».

A ce sujet, lors des dernières audioconférences, vous avez exprimé votre satisfaction quant à l'excellent taux de télétravailleuses et télétravailleurs au sein de notre Direction. Même si cela peut apparaître a priori comme un élément positif, notre rôle, en tant que représentant.e.s au CHSCT, est de dépasser cette simple donnée statistique pour en évaluer les conséquences sur la santé des agent.e.s

Nous avons en effet constaté les souffrances d'une partie des personnels qui sont contraints, d'une manière ou d'une autre, à travailler 5 jours sur 5 à leur domicile, sans oublier les contraintes qui pèsent également sur les agent.e.s qui sont au bureau en présentiel. Si l'organisation actuelle devait perdurer, cela renforcerait notre inquiétude pour nos collègues et nous continuerons d'être extrêmement vigilant.e.s sur l'indispensable maintien de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Et comme si cela ne suffisait pas, malgré toutes ces difficultés que nous venons de décrire, la DGFIP poursuit promptement la mise en place du nouveau réseau de proximité. Elle reste sourde à nos injonctions de demander l'arrêt de ces opérations de restructurations, ou à minima leur report.

Au regard de la crise sanitaire, cette demande est d'autant plus légitime qu'elle se trouve confortée par de nombreuses conséquences que ces réformes vont engendrer sur les conditions de vie au travail des agent.e.s

Par exemple, les déménagements et emménagements, l'allongement du temps de transport, les besoins en formation..., conséquences de la mise en place du NRP, vont créer de fait une augmentation des risques liés à la covid 19.

Aux bouleversements des conditions matérielles de vie au travail viennent s'ajouter des risques psychosociaux et troubles anxigènes décuplés par les effets de la crise sanitaire. Ils ont été clairement identifiés par le Médecin de Prévention lors de son rapport annuel. Nous nous permettons de vous les rappeler :

- Surcharge de travail lié à la réduction des effectifs, départ des « sachant.e.s » non compensé par des arrivées ;
- Perte de la valeur du travail et dégradation de la qualité de celui-ci ;
- Non reconnaissance de l'investissement professionnel et difficultés à assumer ses missions ;
- Grande incertitude face à l'avenir

Alors, dans ce contexte, pourquoi avoir poursuivi la mise en place du NRP ??? L'inquiétude qui taraude les agent.e.s au sujet des changements sociétaux liés à la crise sanitaire n'était-elle pas suffisante ??? Les craintes liées au virus pour sa famille et pour soi, les conséquences financières parfois difficiles affectent déjà la santé psychique des agent.e.s de la DGFIP, quelle que soit leur grade ou leur fonction.

Par ailleurs, la déficience de certaines applications informatiques a un effet accélérateur sur les risques psycho-sociaux. C'est un euphémisme de dire que la plateforme E-Contact a un fonctionnement ne répondant ni aux attentes des agent.e.s, ni à celles des usagers. Dans une période où les personnels doivent faire face à des demandes croissantes des usagers par internet, les conséquences immédiates sont les suivantes : recrudescences d'appels téléphoniques de contribuables excédés et agressifs, important retard dans des missions déjà mises à mal par le premier confinement.

Tout ceci démontre, durant cette période si particulière, que la santé, l'hygiène et la sécurité sont des sujets qui prennent une place prépondérante au sein de nos collectifs de travail. Nous renouvelons nos craintes, déjà formulées, de voir la prévention des risques passer au second plan, avec la création des conseils sociaux d'administration, qui acteront la fusion des CTL et des CHSCT dès 2022. La DGFIP se doit de mener une politique volontariste en la matière, en particulier en assurant la protection de celles et ceux qui, sur le terrain, alertent sur des situations pouvant mettre en danger la santé et la sécurité des personnels.